



L'Institut d'Histoire Sociale

HORS SÉRIE - Septembre 2017



Éditorial ..... 2

Vers les premières élections à la Sécurité Sociale ..... 15 > 16

La CGT et les élections aux caisses de Sécurité Sociale  
en Loire-Atlantique..... 3 > 15

**Notre couverture :**  
XXXX

Nous venons de vivre une période électorale sans précédent et le résultat nous promet des jours difficiles. Les salarié(e)s et les retraité(e)s vont devoir se mobiliser pour faire reconnaître leur droit à une vie décente, ainsi que leurs droits au travail, face au monde de la finance sans état d'âme. Nous aurons besoin de toutes les forces militantes et des salariés pour cela et l'IHS répondra présent.

L'Assemblée générale de l'IHS, qui s'est tenue au mois de mars, a décidé de revenir, en 2018, sur les luttes de mai 68 dans notre département. Luttes qui avaient permis de grandes avancées sociales que nous devons rappeler au monde politique et au patronat sans modération. Mais nous y reviendrons, plus longuement dans un prochain cahier.

Celui que vous allez découvrir, retrace les luttes jusqu'à la fermeture, des mines d'uranium dans notre département ainsi que ceux limitrophes. Les camarades du syndicat ont fait un excellent travail. Et nous espérons que cela donne envie à d'autres syndicats de se pencher sur leurs archives pour les faire vivre et sur leur histoire pour la faire connaître. Nous sommes disponibles pour les aider.

Nous revenons aussi sur une autre lutte marquante, celle des grèves de 67 dans la métallurgie.

Par ailleurs, nous rendons hommage à notre camarade Roger Rousselot, récemment disparu.

Nul doute que vous prendrez plaisir à lire ce cahier.

Nous vous retrouverons à la fête des retraités du 7 septembre à La Génestrie au Gavre.

Très bel été à tous.

**Directrice de Publication**  
Marie-Claude ROBIN

**Conception et impression**  
Imprimerie CGT 44

**Marie-Claude Robin**

# LA CGT ET LES ÉLECTIONS AUX CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE EN LOIRE-ATLANTIQUE

A la Libération, le contexte est favorable aux travailleurs, la CGT compte plusieurs millions d'adhérents et le PCF, au gouvernement, fait entendre sa voix. La France libérée, il s'agit de mettre en œuvre le programme du Conseil national de la résistance (CNR) qui comporte un plan complet de sécurité sociale, un ordre nouveau prévu par l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui vise à étendre à tous les citoyens une protection sociale qui va bien au-delà des Assurances sociales, système assez incomplet d'avant-guerre. Son financement repose sur les cotisations et Pierre Laroque, Résistant et conseiller d'Etat en prend la direction au ministère du travail d'Ambroise Croizat.

La CGT, soutient la constitution d'une caisse unique (accidents, vieillesse, maladie et famille), on ne parle pas encore de caisse chômage, un outil d'émancipation confié aux travailleurs par l'intermédiaire des organisations syndicales. Contrairement à la CGT, la CFTC est favorable à la pluralité des caisses.

En avril 1947, les premiers administrateurs doivent être élus. D'ici-là, il s'agit de mettre en place des caisses provisoires. La CGT s'engage dans cette aventure mais la centrale chrétienne, très proche du Mouvement républicain populaire (MRP), refuse d'y participer avant les élections. Pourtant, à Saint-Nazaire, et malgré les orientations contraires de leurs organisations, des militants CFTC proposent quatre administrateurs.

En un temps record, la CGT met à la disposition de la Sécurité sociale assez de militants pour faire fonctionner les 125 caisses primaires

et les 17 caisses régionales. Elle collabore également et activement à la mise en œuvre de la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale (FNOSS) qui regroupe les caisses et qui va jouer un rôle important de coordination. Henri Reynaud, secrétaire de la CGT, préside cette organisation. Les nombreux adversaires de la CGT l'accusent alors de vouloir s'accaparer la Sécurité sociale pour financer la révolution !

Les administrateurs provisoires doivent également faire front aux blocages de toutes sortes : ceux du corps médical au caractère libéral qui prennent ombrage de l'extension des assurances sociales, quant aux mutualistes

ils considèrent la mise en œuvre de la Sécurité sociale comme une manœuvre contre leur institution. Le patronat, quant à lui, s'engage difficilement. La jeune organisation est également confrontée aux difficultés d'absorption des anciennes caisses d'assurances sociales et au manque de formation de nombreux administrateurs. C'est dans ce contexte que va se dérouler la première campagne électorale à la Sécurité sociale.

Dans cette étude nous porterons notre attention particulièrement sur les élections pionnières, celles qui se sont déroulées il y a 70 ans le 24 avril 1947. Puis, nous aborderons quelques aspects des élections suivantes (1950, 1955, 1962 et... 1983) dans le département, en particulier celles de 1950, ou

chacun mesure ses forces, alors que la scission syndicale est déjà consommée.



- EP 2138 : Portrait d'Ambroise Croizat, Ministre du travail à la Libération. [CHT, coll. USTM CGT]

## 1 - L'installation des caisses et la première campagne pour la Sécurité sociale

La Loire-Inférieure est divisée en deux entités électorales, deux caisses primaires, celle de Nantes qui couvre la majorité du département (151 communes) et celle de Saint-Nazaire, qui la complète géographiquement et administrativement. Quant à la CGT, dans le département, elle a un effectif d'environ 55 000 adhérents réunis en 155 syndicats dont le plus important est celui des métaux, suivi par les cheminots, la chimie et les postiers.

## L'installation des caisses primaires

Le 15 juillet 1946, à 10 heures, la caisse primaire de Saint-Nazaire s'installe dans les locaux de l'ancien pavillon de chirurgie. Quelques personnalités, Grenapin, maire de Saint-Nazaire et le docteur Mercier prononcent de courtes allocutions. Joseph Montfort préside la caisse, il est également trésorier-adjoint de l'UD-CGT de Loire-Inférieure. Nestor Rombeaut, vice-président de l'UD des syndicats chrétiens et trois de ses camarades CFTC, bravant les interdits confédéraux, siègent dans la nouvelle organisation qui comprend 14 militants de la CGT. A la libération de la Poche de Saint-Nazaire, l'UL CGT a désigné le cheminot Julien Moreau comme secrétaire et le gros des adhérents se concentre dans la métallurgie nazairienne et le bâtiment.

A Nantes, c'est le 19 avril qu'à eu lieu le premier conseil d'administration. Auguste Peneau, longtemps responsable de l'Union départementale CGT préside avec à ses côtés, son camarade Fernand Ricou qui assure la vice-présidence. Le directeur de la raffinerie Say est l'autre vice-président. Gaston Jacquet, secrétaire-adjoint de l'UD-CGT, s'occupe du secrétariat de la caisse. Les représentants des anciennes caisses d'assurances sociales et caisses d'entreprises entrent dans le nouveau conseil d'administration. Quant à la direction de la caisse primaire de Nantes elle est confiée à René Vauge, militant CGT, ancien directeur de caisse d'assurances sociales. Un militant CFTC, Pierre Fromy, de la caisse chirurgicale mutuelle de Bel-air, est sous-directeur. Le 1er juillet 1946, les 5 caisses d'assurances sociales forment une caisse unique de sécurité sociale.

## Changer les habitudes

En attendant, les anciennes caisses poursuivent leur service comme caisses d'affiliation : rue de Bréa (Caisse départementale) ; rue Désiré-Colombe (Mutualité et Travail) ; rue de Bel-Air (Familiale) ; rue Arsène-Leloup (Industrielle et commerciale). Quant à la caisse du Travail, dissoute, les anciens assurés s'adressent désormais à la Mutualité.

Pas de changement pour les ouvriers des Ateliers et Chantiers de Bretagne et de la Compagnie Générale de Locomotives (Batignolles), ils s'adressent toujours aux bureaux payeurs installés dans leurs usines. Ceux des Forges de Basse-Indre sont remboursés par l'union départementale des sociétés de secours mutuels en attendant que la succursale de la caisse primaire s'installe à la mairie d'Indre.

## Incompréhension, opposition et protestation

La mise en place du plan de Sécurité sociale donne lieu à des controverses souvent passionnées, à des griefs et nécessite aussi des éclair-

cissements. Dans sa conférence de presse du 21 mars 1947, Pierre Laroque (directeur général de la sécurité sociale) précise le sens de cette nouvelle institution et la mission des conseils d'administration. Le plan français de sécurité sociale a été conçu suivant les traditions du syndicalisme et du mutualisme, « il est et doit être une œuvre de solidarité voulue, une œuvre de fraternité, et c'est cela qui donne aux fonctions des administrateurs des caisses leur physionomie et leur importance propre ».

Pour autant, ce n'est pas la fraternité qui s'établit mais plutôt une attaque en règle contre la CGT et ses militants qui dominent alors le syndicalisme. Une hostilité construite sans doute sur la crainte d'une prépondérance ouvrière sur l'institution nouvelle. L'Union départementale CFTC, en particulier, reproche à Henri Reynaud son passé d'ancien militant CGTU alors qu'il condamnait à l'époque la loi sur les Assurances sociales et que désormais il préside la Fédération nationale des caisses de Sécurité sociale ! Autre point de désaccord,



- SC 4425 : Atelier de petite mécanique, usine des Batignolles, Nantes, sans date. [CHT, coll. UD CGT 44]

et ce n'est pas le seul, la centrale chrétienne fait campagne pour l'autonomie des caisses d'allocations familiales et préconise une large politique d'encouragement et d'aide aux familles, suivant sa morale et une conception démographique catholique. Cette position est largement partagée par les organisations familiales, comme la Fédération Nationale des femmes et la plupart du mouvement familial chrétien. Les allocations familiales constituent aussi, dans cette période de bas salaires et de vie chère, un salaire indirect, une remise « partielle des impôts indirects payés à l'achat de tous les produits ou articles ».

### **L'union des libéraux et indépendants**

Si les craintes des hauts salariés semblent se dissiper quant à leur couverture sociale, il n'en va pas de même des professions libérales et des indépendants qui protestent contre cette loi qui doit les incorporer dans la caisse unique. Au premier trimestre 1947, commence une campagne au cours de laquelle Léon Gingembre animateur du comité central des classes moyennes et délégué général de la Confédération des petites et moyennes entreprises montre une activité débordante.

En janvier, près de 2000 « libéraux » se réunissent salle Mauduit à Nantes. L'affaire est politique. Siège à cette tribune, Abel Durand le président du conseil général qui est aussi élu au conseil de la République (qui remplace le Sénat). A ses côtés, Martineau, député MRP, le docteur Dubois, maire de La Baule et député de droite, son collègue Chambart de Lauwe (colonel Félix dans la Résistance). Ce dernier dirige, avec Philippe Ragueneau, le journal *L'Avenir de l'Ouest* qui recueille la sympathie des milieux

conservateurs, bourgeois et commerçants ainsi que du haut clergé. Plus surprenant, André Morice, député du Rassemblement gauches républicaines (radical) est également à la tribune. Aux dernières élections législatives (novembre 1946), le département s'est choisi des représentants de droite et du centre (du Parti républicain de la liberté (PRL) et MRP). A l'extrême gauche un élu communiste (Henri Gouge) et un socialiste SFIO (Jean Guitton).

Le docteur Chauveau ouvre la séance et dénonce cette loi qui veut, selon lui, « l'écrasement des professions indépendantes » et de poursuivre : « Nous sommes d'accord sur le principe, seulement nous voulons bénéficier des régimes sociaux adaptés à nos professions (...) cette loi est une « une véritable escroquerie ». C'est l'avis des orateurs qui se suivent à la tribune, de représentants des artisans, des assureurs, des pharmaciens, des dentistes, des sages-femmes, des architectes et également de la fédération des cadres. Tous réclament des « avantages en rapport avec les versements effectués ». Quant au président du conseil général, il dénonce la mainmise d'une certaine politique sur les caisses fédérées et le lourd tribut qu'elles font subir à l'économie nationale.

La direction de la caisse primaire de Nantes contre-attaque et procède à une mise au point qui s'adresse en particulier à Abel Durand. Elle rappelle que les caisses primaires de Sécurité sociale sont des organismes privés et autonomes qui ne constituent pas une charge pour l'Etat. Les frais administratifs ne peuvent dépasser 10% du montant des cotisations perçues et non 30% comme il est dit. En matière d'accidents de travail, une majoration de

30%, prévue, et déjà versée par les employeurs, afin de couvrir la charge des majorations de rentes correspondante aux accidents du travail antérieurs au 1er janvier 1947, aux accidents dus aux risques de guerre ou pour garantir la solvabilité des organismes ou entreprises débiteurs pour les accidents passés. Il n'est donc nullement question de couvrir abusivement les dépenses administratives. Rappelons qu'avant la mise en œuvre de la Sécurité sociale, les frais de gestion des compagnies d'assurances « Accidents du travail » représentaient de 26 à 29% du montant des primes encaissées.

Comme nous l'avons évoqué, l'obligation des non-salariés de s'inscrire auprès du régime général déclenche une vive campagne de protestation. Abel Durand est à la pointe du combat et soutient les récalcitrants qui en fait désirent une sécurité sociale à leur mesure. Dès le 25 janvier, il a déposé sur le bureau du conseil de la République une proposition de loi afin de créer un régime indépendant de sécurité sociale pour les non-salariés. Le 28 mars, Durand interpelle le ministre du travail qui lui confirme que le gouvernement n'entendait pas imposer par la contrainte aux commerçants et artisans une loi de sécurité sociale qu'ils ne désiraient pas.

### **« La Sécurité sociale n'est que l'extension des principes mutualistes »**

Le mouvement mutualiste de la Loire-Inférieure est bien représenté, il compte près de 72 000 adhérents. Le 13 avril 1947, il clôture son assemblée générale, salle Bel-Air, en ces termes : « *La Sécurité sociale n'est que l'extension des principes mutualistes* ». Pourtant, il doute de son avenir. Le journal *Le Populaire* lui, est optimiste et titre : « Mutualité, pas morte ! » tandis que





- SC 273 : Rassemblement avec la bannière de l'UTOF, section de Rezé, peu après la Libération.  
[CHT, coll. Brunet]

*L'Avenir de l'Ouest*, enfonce le clou de l'anticommunisme : « Les mutualistes entendent être les défenseurs de ce qui reste de liberté ». Avant-guerre, les mutualistes avaient acquis une place éminente, avec le soutien des pouvoirs publics, dans la gestion de la santé ce qui peut expliquer leur attitude à l'occasion de la fondation de la Sécurité sociale.

A la veille des élections à la Sécurité sociale, la Fédération nationale des mutuelles de France (FNMF) précise sa position : « La Mutualité ne souhaite nullement pour l'instant avoir la responsabilité de gérer une affaire qui n'a pas été créée par elle... Mais la présence des mutualistes à la gestion de ces caisses est nécessaire pour leur permettre d'y épauler l'action mutualiste proprement dite. » Les Unions départementales présenteront donc des listes mutualistes le 24 avril aux élections. Rappelons que de nombreux militants syndicalistes CGT sont également mutualistes.

Entre temps, le député radical nantais André Morice, très influent au sein de la Fédération nationale des mutuelles de France (FNMF), est intervenu auprès du gouvernement

et de la Chambre en faveur du mouvement mutualiste. Un accord est passé entre la FNOSS, que dirige Henry Reynaud, et le président de la FNMF et qui débouche sur ce qui devient la loi André Morice.

### **Faire triompher partout les listes présentées par la CGT**

C'est le programme de la confédération qui présente une « listes d'Union pour la défense de la Sécurité sociale ». La bataille électorale est vive et l'Union départementale doit faire face aux attaques du *Travailleur de l'Ouest*, l'hebdomadaire départemental socialiste qui noircit ses colonnes d'un anticommunisme forcené en particulier contre Joseph Montfort, de la caisse de Saint-Nazaire, et met en doute ses capacités de gestionnaire.

La presse locale de droite n'est pas en reste. Le 21 avril, *L'Avenir de l'Ouest* présente à ses lecteurs les listes en présence et recommande (en caractères gras) la liste dite d'Action familiale et mutualité pour la Sécurité sociale (CFTC) ainsi que celle des Associations familiales ! A la même date, le journal régional, France Nouvelle, fait son gros titre : « Catholiques, vous voterez le 24 avril » et de poursuivre :

« Nous avons mis en garde non contre la Sécurité sociale elle-même mais contre ceux qui désirent l'utiliser à des fins partisans et politiques (...) Face au front qui s'est organisé autour de la Sécurité sociale, nous estimons qu'il appartient aux catholiques de porter leurs voix sur les listes qui se réfèrent nettement à cette conception sociale (doctrine sociale de l'église NDLR), pour les salariés : Liste d'Action familiale et mutualiste pour la sécurité sociale (CFTC) ».

De son côté, la mutualité nantaise réagit et rappelle qu'elle est fermement attachée à la plus stricte neutralité politique et confessionnelle, qu'elle présente aux suffrages des assurés sociaux une liste homogène. Afin d'éviter toute équivoque, elle tient à préciser que cette liste, qui s'intitule liste de la Mutualité Française, ne comporte que des mutualistes éprouvés, que les candidats présentés ont été les seuls à recevoir l'investiture de la Fédération nationale de la Mutualité. Un rappel qui s'adresse en particulier à la liste d'Action familiale et mutualiste pour la sécurité sociale qui veut « ratisser large » et n'hésite pas à mettre une certaine confusion dans la compréhension des listes en présence.

### **L'Union départementale prépare sa campagne**

Bien qu'il n'ait pas été possible de faire une liste syndicale commune, la commission administrative de l'UD-CGT n'est pas opposée à la présence sur ses listes d'un représentant de l'association des mutilés du travail. Trois places sont également réservées aux fonctionnaires. L'Union des femmes françaises sollicite elles-aussi une représentation sur les listes CGT.

Des comités de propagande sont mis en place. Composés à Nantes,

de Goudy, Ricou, Jacquet, Rolland et Gernigon et à Saint-Nazaire de Montfort, Quenhervé et Debatisse. Gueneau dirige celui d'Ancenis et Morin à Châteaubriant. Les Unions locales doivent désigner des militants pour accompagner les orateurs et prendre également la parole dans les réunions. Le 21 mars, au théâtre Graslin, Henri Reynaud tient meeting devant les cadres syndicaux. Des affiches seront apposées dans les villes, présentant les listes de candidats avec leurs titres et des tracts seront distribués comportant la profession de foi et la liste des candidats, le Réveil syndicaliste comportant six pages dont quatre entièrement consacrées à la sécurité sociale. Enfin, la CGT fera entendre sa voix par radio sur l'antenne de la station de Rennes.

## 2 - Déroulement des élections et analyse des résultats de 1947

Le 24 avril, il s'agit d'élire les membres des conseils d'administration des caisses primaires de Nantes et Saint-Nazaire, collège salarié : 18 administrateurs salariés chacune. La caisse départementale d'allocations familiales comporte, entre autre, 12 administrateurs salariés.

### Les élections à la Sécurité Sociale

Pour les caisses primaires le critère retenu est celui de l'affiliation, pour celles des Allocations familiales celui du droit à prestations. Les travailleurs étrangers votent, les agriculteurs ne votent pas, ceux qui ont été atteints d'une mesure d'épuration (ordonnances des 12 novembre 1944) sont exclus de vote ainsi que les patrons qui ne sont pas à jour de leurs versements. Le vote est également plus urbain. Les électeurs présentent au moment du vote pour les caisses primaires leur carte d'électeur ainsi qu'une pièce d'identité ; pour celles des Allocations familiales : mêmes pièces mais en plus, dans cette période de restriction, la carte d'alimentation.

C'est la première fois que ces élections ont lieu et, en partie, elles se déroulent sur les lieux de travail, dans les usines, entreprises, chantiers et établissements qui comptent des effectifs assez nombreux. A l'usine Saint-Gobain, le bureau de vote est constitué par des délégués du personnel et les 250 salariés participent aux élections. Des bureaux de vote sont également installés dans des écoles et annexes de mairie. A Nantes, c'est plus de 90 000 salariés qui sont appelés à se présenter dans 241 bureaux de

vote. Quant le bureau de vote est situé à l'extérieur de l'établissement de travail, la CGT demande que le temps nécessaire pour aller voter soit payé.

La CGT à pour tête de liste à Nantes, Gabriel Goudy qui à l'occasion du 28e congrès départemental (28 novembre 1946) à remplacé Auguste Peneau, secrétaire de l'UD depuis 1928 et qui désirait se retirer. Il est assisté par Fernand Ricou et Gaston Jacquet. Ce dernier, à son retour de captivité (6 mai 1945) retrouve son poste de secrétaire de la métallurgie. Concernant les élections à la caisse départementale des allocations familiales, c'est Julien Gernigon qui est tête de liste CGT.

Voyons d'abord, sur le plan national, les résultats des suffrages exprimés le 24 avril 1947 chez les salariés.

### Résultats nationaux (salariés) en 1947

#### Aux caisses primaires de Sécurité Sociale

Electeurs inscrits	7 749 858		
Suffrages exprimés	5 790 148		
% de votants	74,71 %		
Répartition	Voix	%	Sièges
CGT	3 280 183	59,27	1384
CFTC	1 458 475	26,36	613
Mutualité	507 599	9,17	144
Mouvements familiaux	287 973	5,20	79

#### Aux caisses d'allocations familiales

Electeurs inscrits	1 594 173		
Suffrages exprimés	1 137 554		
% de votants	71,4 %		
Répartition	Voix	%	Sièges
CGT	658 930	61,88	909
CFTC	266 123	25	316
Mutualité	123 993	11,66	90
Mouvements familiaux	15 583	1,46	23

**ON A VOTE...**  
dans les usines,  
dans les bureaux

Pour les élections des délégués  
aux Conseils d'administration de la Sécurité sociale  
et des Allocations familiales



Reportage photo « Résistance de l'Ouest ».  
Innovation : on vote dans un bureau de l'entreprise même !

A Nantes, comme dans tout le Pays de France et les Français, employeurs, ouvriers, fonctionnaires, manœuvres et indépendants ont dû voter le 24 avril pour désigner les membres des Conseils d'administration des caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

Dans les usines, entreprises, chantiers et établissements qui comptent des effectifs assez nombreux, ont été organisés des bureaux de vote dans le personnel, un délégué de vote, assisté des indispensables secrétaires.

Les bureaux, placés dans les locaux les plus nombreux, ont, en quelque heure, accueilli plusieurs milliers de

frags. Le président a d'ailleurs à ce moment le siège de l'entreprise, plus d'un centaine ont été présents, par élections et élections, membres de l'Union de cette constitution, ont tenu à honorer de leur attachement à cette cause.

Par contre, dans des bureaux municipaux, il fallut faire un long travail avant d'accomplir son devoir électoral.

Demain, municipalités, syndicates, associations, d'administrations familiales, les élus d'une journée mission devront, au plan de Sécurité Sociale, sauvegarder les intérêts nationaux, consolider les colonies qui appartiennent à nos institutions et corriger ses imperfections.

La tâche des nouveaux membres des Conseils d'administration sera importante. Nous devons être les meilleurs et nous devons être les plus nombreux, nous, en quelque heure, accueilli plusieurs milliers de

- PI 030427 : La Résistance de l'Ouest, 25 août 1947.

Pour ces premières élections sociales, les salariés se sont bien déplacés avec près de 75% de votants, un petit peu moins pour les allocations familiales (71%). En Loire-Inférieure, la participation est également très importante et d'un niveau équivalent. Les élections opposent principalement la CGT aux autres organisations. La CGT domine les élections au plan national mais la CFTC a obtenu des résultats et des soutiens qui vont bien au-delà de son influence syndicale. Elle le doit à de multiples appuis, entre autres, l'appui discret, mais efficace de la hiérarchie catholique.

A contrario, l'influence de la CGT est loin d'être totalement représentée. Certains secteurs (nationalisés, marins, mines, etc.), où son emprise est particulièrement forte ne vont pas mobiliser pour aller voter en raison des régimes spéciaux qui les régissent. Les enseignants du public ne peuvent pas voter aux caisses d'allocations familiales, mais sont habilités pour voter aux caisses primaires. Le bureau syndical et la Mutualité générale de l'Education nationale a donc invité ses adhérents à participer en masse à l'élection et à apporter leurs voix à la liste CGT.

### Situation électorale en Loire-Inférieure

#### Caisse primaire de Nantes

Inscrits	93 571	
Votants	73 119	
Nuls	2 873	
Suffrages exprimés	70 246	
CGT	47,47 %	9 sièges
CFTC	30,75 %	5 sièges
Mutualité	21,75 %	4 sièges

A Nantes comme à Saint-Nazaire, chez les salariés, 18 sièges sont à pourvoir à la caisse primaire. A

Nantes, la CGT obtient 9 sièges (autant que l'ensemble de ses deux concurrents) mais avec un pourcentage très inférieur à la moyenne nationale.

#### Caisse primaire de Saint-Nazaire

Inscrits	32 244	
Votants	23 934	
Nuls	1 087	
Suffrages exprimés	22 847	71 %
CGT	61,70 %	11 sièges
CFTC	38,30 %	7 sièges

A la caisse primaire de Saint-Nazaire, la CGT, qui ne s'oppose qu'à la CFTC, fait un meilleur score et obtient 11 sièges ; le syndicat chrétien avec ses 7 sièges et plus de 38% d'électeurs est bien représenté. A la caisse départementale d'allocations familiales la liste CGT obtient 7 sièges (Gernigon, Génot, Desboux, Lomondois, Hervy, Jolly, Launay) sur les 12, le syndicat chrétien a 3 sièges et 2 vont à la liste Associations familiales.

Pour la CGT, le résultat est appréciable dans un département dominé par la droite et qui n'est pas profondément progressiste. En mai

La CGT à Nantes a 9 élus sur les 18 de sa liste à la caisse primaire, mais les électeurs n'ont pas suivi l'ordre d'inscription.

Position sur la liste des élus	Nom de l'élu	Qualité	Position sur la liste des candidats
1er	GOUDY Gabriel	Secrétaire général de l'UD de Loire-Inférieure	1er
2e	GOMBEAUD Joseph	Secrétaire administratif du syndicat des PTT	9e
3e	RICOU Fernand	Secrétaire adjoint de l'UD	2e
4e	BOURDIN Cyprien	Président de la mutuelle de l'Enseignement	4e
5e	DENIAU Alphonse	Fédération des Finances	16e
6e	ROLAND Paul	Secrétaire de l'UL de Nantes	5e
7e	DANIEL René	Secrétaire de la métallurgie	8e
8e	GERNIGON Julien	Secrétaire de l'UL	6e
9e	BANGY Gaston	Secrétaire du syndicat des Industries Chimiques	18e

1946, le référendum pour une nouvelle constitution, soutenu par les communistes et les socialistes, a très largement été rejeté en Loire-Inférieure (234 616 non et 93016 oui). A Nantes, seul le 7e canton a voté majoritairement oui, ce canton comprend Chantenay, Basse-Indre et Saint-Herblain. Dans le reste du département, seules quatre communes ont voté oui en majorité : Saint-Nazaire, Indre, Montoir et Trignac. Nous retrouverons cette configuration lors des résultats des élections à la Sécurité sociale.

Au plan national, comme départemental, les listes CGT ont subi de violentes attaques. Des électeurs ont usés, pour diverses raisons, de leur droit de panachage et des dirigeants de premier plan sont mal élus, ou rayés des listes. En Loire-Inférieure, Joseph Montfort, appartenant à la tendance majoritaire, placé en deuxième place de la liste CGT pour la caisse d'allocations familiales est repoussé au 12e rang par des électeurs qui ont rayé son nom.





- SC 1638 : Gaston Jacquet, secrétaire de l'UL CGT Nantes [CHT, coll. UD CGT 44]

Comme on le voit dans le tableau, Alphonse Deniau, de la fédération des finances, en 16<sup>e</sup> place sur la liste des candidats est en 5<sup>e</sup> sur celle des élus, Gaston Bangy, dernier sur la liste des candidats est le 9<sup>e</sup> sur celle des élus. Autre remarque, les élus sont des hommes connus comme Gabriel Goudy, Joseph Gombeaud ou Cyprien Bourdin. Gaston Jacquet, militant aguerri, militant communiste et ancien de la CGT-U est éliminé. Mais par qui ? Nous pouvons remarquer également l'absence d'élus de structures éloignées de Nantes, comme Valentin Gueneau, secrétaire de l'UL d'Ancenis ou François Caris, trésorier de l'Union locale de Châteaubriant. Enfin, aucune femme ne figure sur la liste des candidats CGT à la caisse primaire de Nantes. A la caisse d'allocations familiales, Georgette Launay, est seule élue de la liste CGT.

Dans une lettre insérée dans la presse catholique du département, l'UD CFTC remercie ses électeurs, qui selon elle, prouve qu'elle est « une grande organisation de masse dont l'influence augmente considérablement par la

concordance de son action avec les désirs profonds de la classe ouvrière. » Rappelons, cependant, qu'en Loire-Inférieure, à ces élections, la CGT est largement majoritaire et qu'au plan national sur 134 conseils d'administration, la CGT détient la majorité absolue dans 109 caisses primaires et la CFTC seulement dans 7.

### Les élections aux conseils d'administration

Le 30 juin, a lieu l'élection du bureau de la caisse primaire de Nantes. Le conseil d'administration, au préalable, est complété par deux personnes qualifiées dont Duguy de la CGT. La présidence revient à Bazin (mutualiste), Ricou occupe la vice-présidence et Banguy la trésorerie. A Saint-Nazaire, c'est le 11 août que se tiennent les élections du bureau. Eugène Bousseau de la CGT assure la présidence, ses camarades Lebreton et Grollier occupent, l'un le secrétariat et l'autre la trésorerie. Enfin, deux personnes qualifiées complètent le bureau nazairien, une assistante sociale des Chantiers de Penhoet et un ancien chef de bureau de dessin des Chantiers de la Loire.

Reste alors à procéder à l'élection, à la proportionnelle, du conseil d'administration de la caisse régionale, dont le siège est à Nantes, et qui regroupe les caisses primaires du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire, de la Vendée, du Morbihan et de la Loire-Inférieure. La liste de la CGT, menée par Gabriel Goudy remporte 10 sièges et 76 voix, la CFTC obtient 8 sièges. Gaston Jacquet qui avait été éliminé le 24 avril est élu dans cette instance régionale, au titre de personne quali-

fiée. Enfin, le 4 juillet, le bureau de la caisse départementale d'allocations familiales choisi un employeur pour président : Emile Decré, bien connu des Nantais.

### 3 - L'avenir des élections à la Sécurité sociale

Durant la période 1947-1962, quatre élections ont lieu, celle de 1947 que nous venons de voir puis celles de 1950, 1955 et 1962. Entre les trois principales centrales syndicales se dégage une stabilité des votes alors que le corps électoral s'est accru de 50% environ (1947 : 7,7 millions d'inscrits ; 1962 : 11,6 millions d'inscrits) et que les mutations technologiques de la société française ont entraîné d'importantes modifications de sa composition.

#### Aperçu des élections à la Sécurité sociale en 1950

Les élections du 8 juin 1950 revêtent une grande importance, elles vont servir de baromètre pour connaître, après la scission syndicale, l'influence de la CGT. Les listes sont plus nombreuses qu'en 1947 et les opérations électorales, sont sans panachage, ni modification de l'ordre de présentation des candidatures. Elles ont lieu comme pour des élections politiques, dans des bâtiments publics. Cependant, des bureaux spéciaux, comme à Saint-Nazaire, sont aménagés dans les cantines des chantiers navals, à la SNCASO.

Le programme de la confédération peut se résumer en quatre points principaux : la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, la retraite à 60 ans, l'amélioration des

allocations familiales et l'éviction des patrons des conseils d'administration ! C'est un programme considéré comme démagogique par la droite et ses alliés alors que Gaston Jacquet comme Claude Morin parlent, durant la campagne de propagande, « de centaines de milliards jetés dans le gouffre du budget militaire et qui auraient pu être consacrés à l'édification d'hôpitaux, de maternités et de dispensaires ». Un effort est fait en direction des familles. La CGT propose de subventionner des aides familiales à domicile, d'attribuer des soutiens financiers pour la rentrée des classes et les allocations familiales à partir du premier enfant.

### La situation en Loire-Inférieure

A Saint-Nazaire, la scission syndicale a eu d'importantes conséquences. Selon le journal *La Voix des travailleurs* la liste CGT a été « taillée en pièces », à la caisse primaire Force ouvrière est en force. **En 1950**, il s'agit de reconstituer les listes car la scission a eu également

des répercussions à la caisse de Nantes.

A Saint-Nazaire, c'est Jean Ramet qui conduit la liste CGT, Eugène Boussaud qui en 1947, présidait le conseil d'administration de la caisse primaire est passé à Force ouvrière et est en tête sur la liste « *d'entente pour la défense, l'amélioration et l'indépendance de la Sécurité sociale* ». A ces cotés, des socialistes et syndicalistes nazairiens connus, Emile Broodcoorens, employé au Transit, le docker Marcel Le Cunff, Paul Malnoé, chaudronnier au Chantier de Penhoet ou encore Auguste David, chef d'atelier au chantier de la Loire et maire de Saint-Joachim.

A Nantes, la liste CGT de 1947 a également éclaté. Gabriel Goudy n'est plus tête de liste de la CGT mais dirige celle de Force ouvrière avec d'autres scissionnistes : Joseph Gombeaud (contrôleur des PTT), Lucien Duguy (des métaux de Basse-Indre) et Alphonse Deniaud (inspecteur central, receveur des douanes). La liste CGT est désormais

conduite par Fernand Ricou (secrétaire du syndicat du Livre) et deux autres administrateurs sortants : Gaston Bangy et Cyprien Bourdin. Parmi les nouveaux candidats, relevons le nom de Maurice Fretin qui va tenir une place non négligeable dans l'action sociale les années suivantes.

Concernant la

caisse d'allocations familiales, la liste CGT est menée par René Jolly (modeleur, membre du syndicat de la métallurgie) et administrateur sortant. Joseph Montfort (secrétaire du syndicat des employés de Saint-Nazaire) est à nouveau candidat et en cinquième place.

La CFTC, met l'accent sur la politique familiale et conduit sa campagne sur le thème : « Contre la réaction, contre l'étatisation, contre la démagogie, pour une Sécurité sociale à l'échelle humaine ». En Loire-Inférieure, elle constitue sa liste pour la caisse d'allocations familiales en accord avec le comité d'entente des associations familiales.

Enfin, une liste d'inspiration gaulliste populiste sollicite les suffrages des électeurs sous l'appellation : « liste pour l'assainissement de la Sécurité sociale » présentée par la Confédération du travail indépendante. Son programme consiste principalement à vouloir créer des caisses autonomes et lutter contre les administrateurs ouvriers sortants sur un vieux fonds d'anti-CGT.

### Les résultats dans le département (salariés)

#### Caisse primaire de Nantes

CGT	19 844 voix	30,19 %	6 élus
FO	9 700 voix	14,77 %	2 élus
CFTC	18 434 voix	28,05 %	5 élus
Mutualité	14 027 voix	21,34 %	4 élus
Indépendants	3 713 voix	5,64 %	1 élu
	65 718 voix		18 élus

#### Caisse primaire de Saint-Nazaire

CGT	8 662 voix	34,17 %	6 élus
FO	5 651 voix	22,26 %	4 élus
CFTC	7 454 voix	29,36 %	6 élus
Mutualité	2 333 voix	9,15 %	1 élu
Indépendants	1 277 voix	5,03 %	1 élu
	25 377 voix		18 élus



- SC 1478 : Défilé revendicatif dans les rues de Nantes, fin des années 1950. [CHT, coll. UD CGT 44]

Dans les deux caisses primaires du département, la CGT est en tête avec chacune six élus. Mais à Saint-Nazaire la CFTC fait jeu égal avec la CGT. Force ouvrière est mieux élu à Saint-Nazaire qu'à Nantes. Les deux élus FO nantais sont Goudy et Gombeaud, alors que les Nantais préfèrent voter pour Ricou, Bangy, Bourbin, Brochet, Lemarié et Gendron de la CGT.

A noter, en 1950, la situation électorale particulière de la Vendée. La CFTC en 1947 rafle la très grande majorité des sièges (10) alors qu'en 1950, elle se trouve face à la scission syndicale et la mise en place d'une liste conduite par les instituteurs publics ! Cette liste obtient 3 sièges, la CGT 3 également, FO a 2 élus comme la liste Mutualité. Cette nouvelle physionomie électorale fait perdre à la caisse primaire 2 élus à la CFTC. On peut s'interroger sur les raisons de cette liste constituée par les instituteurs publics en Vendée.

#### Caisse Allocations familiales de Loire-Inférieure

CGT	9 117 voix	39,25 %	5 élus
FO	4 701 voix	20,24 %	2 élus
CFTC	9 406 voix	40,50 %	5 élus
	23 224 voix		12 élus

A la caisse l'Allocations familiales, la CFTC grâce à son alliance avec les associations familiales fait jeu égal avec la CGT qui a pour élus Jolly, Duchoux, Ascalay, Launay et Montfort. La caisse d'allocations familiales de Loire-Inférieure se place au sixième rang et elle gère le fonds d'action sociale qui correspond à 3,5% des prestations légales. Elle est très active en direction des problèmes de logement, elle soutient les associations « Castors », les sociétés coopératives de construction, la Maison familiale de Nantes et l'Abri familial de Saint-Nazaire. Elle vient en aide aux garderies du

département, aux colonies et camps de vacances et facilite les vacances familiales.

#### Bilan au niveau national

Répartition	Voix	%	Sièges
CGT	2 399 393	43,6 %	970
FO	833 328	15,1 %	398
CFTC	1 173 019	21,3 %	537
Mutualité	612 403	11,1 %	210
Mouvements F.	289 962	5,2 %	33
Divers	206 726	5,2 %	45

Les pouvoirs publics qui attendaient une élection difficile pour la CGT sont surpris de ses bons résultats et le ministère du Travail n'est pas pressé de fournir les informations à la Presse et au public. Deux jours après la clôture, elles ne sont connues que dans 35 départements et encore s'agit-il de départements à faible proportion ouvrière. Sur près de huit millions d'inscrits, cinq millions et demi se sont exprimés, soit 69,5%.

Le journal, *Le Monde*, reconnaît que dans 96 caisses départementales, dont les résultats définitifs sont connus, la CGT, à elle-seule, obtient 747 élus contre 994 à toutes les autres listes, tandis que *Le Populaire* écrit : « Une des caractéristiques du scrutin, c'est que la CGT demeure majoritaire ». C'est ce que confirme, le journal *France nouvelle*, de Nantes, du 3 juin : « Si la CGT a perdu sur 1947 un nombre appréciable de voix, c'est plus le fait de la scission de Force ouvrière que d'un mouvement sensible de recul de celle-ci. En additionnant les voix des deux centrales syndicales marxistes, on enregistre un recul imperceptible. » Force ouvrière représente en moyenne 15% des voix de la CGT de 1947. La CFTC n'est plus la seule concurrente de la grande centrale syndicale ouvrière bien qu'elle conserve la deuxième place mais

passé en 1950 à 21,3% au lieu des 26,10% des élections précédentes.

Henri Raynaud dans la *Vie Ouvrière* écrit : « Les adversaires de tous calibres de la CGT en lançant leur fameux mot d'ordre : « le devoir est d'évincer les communistes de la sécurité sociale » on fait, de ces élections, des élections politiques. Ils ont tout mis en œuvre pour opérer sur cette base le maximum de division parmi les assurés sociaux ». Si la CGT a perdu la majorité absolue, elle conserve la première place.

#### Physionomie des élections de 1955 et 1962



- PO 1030698 : *Ouest-Matin*, novembre 1955.

Ces élections suivantes ont lieu dans des contextes sociopolitiques agités. Celles du 17 novembre 1955, se déroulent alors que le gouvernement a rappelé les réservistes pour l'Algérie et les grandes grèves de la Basse-Loire. Les suivantes sont fixées au 13 décembre 1962 et ne semble pas faire la une de la Presse alors que les Fran-



çais sont encore marqués par la fin de la guerre coloniale, la lutte contre l'OAS et la mise en œuvre du régime gaulliste, sous l'égide des monopoles, et d'économies sur les dépenses publiques. **En 1961**, Henri Reynaud est de retour à la direction de la FNOSS, pour autant, la confédération CGT, l'année précédente, a décidé de constituer une Fédération nationale des mutuelles ouvrières et de lui en confier la présidence.

### Les Résultats nationaux

Listes	Voix en 1962	% en 1962	% en 1955
CGT	3 561 447	44,3 %	43,0 %
CFTC	1 685 370	20,97 %	20,9 %
FO	1 184 741	14,73 %	16,2 %
Mutualité	702 295	8,73 %	10,6 %
CGC	374 056	4,65 %	
Divers	532 322	6,62 %	6,5 %

**En 1955**, il faut souligner une augmentation importante des électeurs inscrits (de 7,9 millions à 9,5 millions) et dans le même temps une diminution des abstentions (29,4% contre 30,5%). La CGT passe de 43,6% en 1950 à 43% en 1955, pourtant elle progresse de près de 500 000 voix, étant donné l'augmentation du corps électoral et des votants. La même chose en 1962, la CGT enregistre un nouveau gain de 1,30% (sur 1955) avec 44,30% des suffrages et plus de 3,5 millions de voix. Les centrales ouvrières, qui présentent des candidats dans toutes les circonscriptions, captent près de 80% des suffrages exprimés et la répartition régionale montre une permanence. La CFTC se révèle bien représentée dans l'Ouest et dans l'Est, dans le Midi, le Centre et le Bordelais elle est souvent devancée par FO. Rappelons que la CGT est bien implantée chez les mineurs qui appartiennent à des régimes particuliers et ne participent



France Observateur, 24 novembre 1955

pas au scrutin notamment dans le Nord, Le Pas-de-Calais, le Gard, l'Aveyron.

### L'attitude des employeurs

**En 1955**, les milieux patronaux et artisanaux se désintéressent des élections sociales avec 37,3% d'abstentions aux caisses primaires et 45% à celles d'allocations familiales et même 59% dans le collège des travailleurs indépendants. Un administrateur ouvrier représente finalement en moyenne 3088 suffrages exprimés et un administrateur employeur seulement 546 votants. Ce comportement permet au mouvement d'extrême droite de Pierre Poujade, défenseur du petit commerce et de l'Empire colonial, d'emporter 57 sièges aux élections sociales.

### Situation en Loire-Atlantique

« Le 17 novembre, les assurés sociaux assureront le succès de la liste CGT » : c'est l'objectif que se donne Roger Rousselot (secrétaire de l'UD) dans un article du journal *Ouest-Matin* du 16 novembre 1955.

Fernand Ricou conduit à nouveau la liste, alors qu'il préside la caisse primaire de Nantes et est administrateur de la FNOSS. Deux femmes sont candidates dans une liste très largement dominée par les hommes de la métallurgie. Sur

celle concernant les allocations familiales, on trouve en deuxième place Maurice Piconnier, ajusteur, secrétaire de l'UL de Saint-Nazaire et du bâtiment de la Loire-Inférieure qui va poursuivre une longue carrière syndicale. **En 1962**, la liste CGT compte trois candidates et présente une plus large variété de corporations du secteur tertiaire, du bâtiment, des administrations. Pour autant, la métallurgie, étant donné son importance, est toujours présente et désormais c'est Gaston Jacquet qui est en tête de liste alors qu'il occupait la deuxième place en 1955.

Le programme de la CGT consiste à formuler la « reconquête » de la Sécurité sociale que le pouvoir gaulliste tente d'instrumentaliser. La confédération place en tête de son programme l'augmentation de 20% de toutes les prestations familiales. Elle est en faveur de la suppression de la cotisation ouvrière, estimant que la charge doit revenir au patronat et au gouvernement. Elle trouve ainsi une puissante opposition très souvent renforcée par l'appui de représentants d'autres organisations syndicales ouvrières. A Nantes, ces alliances permettent à la CFTC d'obtenir les présidences des Caisses primaires de Sécurité sociale et d'URSSAF.



## Résultats à la Caisse Primaire de Saint-Nazaire

	Voix	% en 1962	Sièges	% en 1955	Sièges
CGT	12 770	34,36 %	6	33,4 %	6
FO	8 295	22,4 %	4	21,0 %	4
CFTC	13 549	36,6 %	7	36,4 %	7
CGC	2 375	6,4 %	1	5,3 %	1

## Résultats à la Caisse Primaire de Nantes

	Voix	% en 1962	Sièges	% en 1955	Sièges
CGT	31 367	30,7 %	6	31,2%	6
FO	13 213	12,9 %	2	13,4 %	3
CFTC	37 265	36,4 %	7	31,9 %	6
Mutualité	14 159	13,8 %	2	13,8 %	2
CGC	6 450	6,3 %	1	5,3 %	1

La CGT maintient ses positions dans le département. A Saint-Nazaire comme à Nantes le syndicat chrétien gagne un siège en 1955 et le conserve en 1962. A Nantes le mouvement mutualiste est encore vaillant, mais désormais dans le département il faut compter avec la Confédération générale des cadres (CGC) qui enlève un siège à Nantes et un à Saint-Nazaire. Chez les patrons, le mouvement poujadiste vient se briser contre les habitudes locales.

### Entre ville et campagne

Le périmètre électoral des caisses primaires englobent des communes rurales et urbaines et il paraît intéressant de constater le résultat des élections dans quelques villes. Nous prenons nos exemples en 1962 à la caisse primaire de Saint-Nazaire, en débutant par cette sous-préfecture qui est le centre des activités industrielles de l'entrée de la Basse-Loire.

Saint-Nazaire votants	Voix CGT	%	Voix FO	%	Voix CFTC	%	Voix CGC	%
19 502	7 823	40,1	4 843	24,8	5 726	29,5	1 080	5,54

Les travailleurs nazairiens ont voté pour la CGT à plus de 40% (7823 voix sur 19502 votants), or les votes dans les autres communes inscrites dans le périmètre de cette caisse primaire ont une incidence importante (36 989 suffrages exprimés et 12770 voix pour la CGT) sur le résultat final. Dans le canton de Saint-Nazaire, les suffrages des électeurs de Trignac, Montoir et Pornichet vont en majorité à la CGT, alors que ceux de Donges et Saint-Malo-de-Guersac se portent de préférence pour la CFTC. Le syndicat chrétien est majoritaire en voix dans les autres cantons, sauf au Pellerin, à Paimboeuf et à Couëron. Dans certaines communes rurales la CGT ne dépasse pas la dizaine d'électeurs en sa faveur comme à Quilly avec une seule voix, Corsept deux voix, quatre à la Chapelle-Launay, trois

à Rouans et six à Saint-Viaud et Vue ! C'est une situation que l'on rencontre dès 1947 sur tout le département. Lors des premières élections, dans les communes rurales la CGT fait de bons scores grâce à l'implantation de l'usine SNCASO dans le canton de Bouaye, dans celui d'Ancenis des fonderies Bouyer, celui de Moisdon-la-Rivière de la tannerie Atlas ou encore avec les mines du canton de Rougé.

### Les ordonnances Jeanneney et Pompidou

En 1967, le gouvernement gaulliste de Georges Pompidou porte le coût de grâce aux élections sociales et les ordonnances du ministre des Affaires sociales, Jeanneney, imposent le paritarisme. Ces ordonnances reprennent une partie des revendications du CNPF et la représentation des employeurs, à l'origine minoritaire, est désormais à égalité avec celle des organisations de salariés. C'est une politique de reprise en main, de contrôle par l'Etat et la poursuite d'une réforme de fond dont un des objectifs est d'évincer la CGT (cet adversaire tenace) de la direction des conseils d'administration des caisses. C'est un passage en force sans avoir pris l'avis du Parlement.



SC 2746 : Manifestation contre « les pleins pouvoirs », Nantes, 17 mai 1967. [CHT, coll. UD CGT 44]

Pour montrer des réactions syndicales contre les ordonnances nous nous référons au très bon ouvrage publié par les militants de la Poste en 1999, aux éditions du CHT, extraits :

« A Nantes, l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO et FEN) confirme son hostilité aux ordonnances et, dès le 12 octobre, dans le cadre d'une semaine d'action organisée par la CGT et la CFDT, quatre milles personnes défilent contre ses mesures. Les 12 et 13 décembre 1967, CGT et CFDT organisent des journées d'action pour l'abrogation des ordonnances, mais sans la fédération de fonctionnaires.

« L'installation du nouveau conseil d'administration de la caisse primaire de Nantes se déroule le 19 janvier 1968. Elle donne l'occasion aux organisations syndicales de mobiliser les travailleurs. Mais, quand ceux-ci se rassemblent place Bretagne, ils trouvent en face d'eux un important dispositif policier. A l'intérieur, les administrateurs syndicaux refusent de siéger sous la contrainte ».

**En 1968**, dans les négociations qui débouchent sur le « constat de Grenelle » ne figure pas l'abrogation des ordonnances Jeanneney.

Devenu Président de la République, François Mitterrand rétablit le principe des élections sociales pour le

19 octobre 1983. Le nombre d'inscrits est désormais de 28 millions (11,7 millions en 1962). Mais, dans la période de rigueur et d'austérité qui s'installe, cette médecine impopulaire à gauche ne favorise pas la mobilisation. L'abstention touche près de 50% des électeurs. En Loire-Atlantique, 527 684 assurés sociaux (A Nantes 382179 et 145505 à Saint-Nazaire) du premier collège doivent élire 30 administrateurs aux caisses primaires. Les représentants des salariés seront majoritaires et ceux des employeurs minoritaires et désignés par leurs instances nationales. Mais désormais, cinq organisations syndicales de salariés se présentent devant les électeurs.

Pour l'UD-CGT il s'agit de « ne pas confier la Sécurité sociale à n'importe qui ! », de ne pas contracter d'alliance « avec ceux qui ont des responsabilités importantes dans la gestion passée ». Ces propos tranchants, qui rappellent certaines alliances des syndicats réformistes avec le patronat, sont largement soutenus par un collectif de personnalités issues des milieux socioprofessionnels du département et qui appelle à voter CGT. Ce sont les mêmes propos qu'utilise la CGC, mais pas dans le même sens, aux électeurs pour qu'ils « ne confient pas la Sécurité sociale à n'importe qui », et surtout pas « aux révolutionnaires, aux marxistes et

aux syndicats progouvernementaux. »

Les propos de la CGC recourent ceux de la droite, de l'opposition libérale qui s'insère dans le débat et politise ces élections

sociales, pour en faire un référendum pour ou contre la politique gouvernementale. L'opposition appellent à voter pour les syndicats réformistes (FO, CGC, CFTC) et la grogne monte au sein des professions libérales de santé où l'on entend parler de « collectivisation de la médecine ». La droite locale est euphorique. Ne vient-elle pas de gagner la municipalité de Nantes et élire Monsieur Chauty pour maire. Michel Moreau, de l'opposition municipale, relève dans cette majorité Chauty, 24 chefs d'entreprise !

L'objectif de la réforme est de « rendre », selon la formule, aux représentants des assurés sociaux une majorité de sièges dans les conseils, majorité perdue depuis les ordonnances de 1967. Depuis cette date, les conseils des caisses ont été gérés paritairement et par suite d'alliances et arrangements, le CNPF préside la Caisse nationale d'assurance vieillesse ; Force ouvrière la Caisse nationale d'Assurance maladie et la CFTC la Caisse nationale d'allocations familiales. Cette volonté gouvernementale de « démocratiser » la gestion des caisses se heurte cependant à l'absence d'autonomie budgétaire et à la tutelle pesante de l'Etat et du gouvernement qui distingue la solidarité nationale financée par la fiscalisation et ce qui relève de l'assurance (maladie, vieillesse) payé par les cotisations.

Aux élections du 19 octobre, la victoire des syndicats réformistes est incontestable, ils recueillent 53% des suffrages exprimés au plan national et la politisation voulue par la droite donne au scrutin un sens de désaveu au gouvernement. Pour autant, au sein des 128 caisses primaires, la CGT demeure en première place avec 28,90% des suffrages et 568 sièges devant FO (498 sièges et la CFDT avec 375). Selon un sondage de l'Institut français d'opinion



SC 3833 : Manifestation le 6 juin 1968, Nantes. [CHT, cliché Gérard Douarache]

publique (IFOP), la CGT arrive en tête chez les ouvriers, les employés et les chômeurs et FO chez les retraités. L'estimation de l'IFOP, par catégories socioprofessionnelles, relève que les ouvriers votent en majorité CGT (48%), puis FO (21%), CFDT (18%) et les employés (30%) choisissent également la CGT. Ce sondage indique également que la CGT fait son meilleur score chez les 25-34 ans.

Sur le plan départemental, la participation des électeurs est supérieure à la moyenne nationale avec 54% à la caisse de Nantes, de 58% à celle de Saint-Nazaire et plus de 54% pour la CAF. Cependant on constate que ces élections n'ont pas mobilisé la masse des électeurs en activité et qu'en zone urbaine, la participation est inférieure à 50%. Par contre les retraités se sont déplacés en faveur de FO. La CGT est majoritaire à Saint-Nazaire (27,40%) avec 6490 voix devant FO (5178) et

la CFDT (5112) ; à Nantes, la CGT arrive en troisième position (15814 voix) derrière la CFDT (17814) et FO (16344).

La CFDT demeure la première organisation dans le département particulièrement dans les communes rurales avec une popularité bien supérieure à son implantation alors que la CGT est majoritaire à Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Paimboeuf, Donges, lieux industriels avérés. Cependant il est difficile de comparer les élections de 1983 à celles qui se sont déroulées 26 ans plus tôt bien que des constantes demeurent !

De la démocratie sociale nous sommes passés à l'ère du parita-



SC 5098 : Manifestation cours Saint-Pierre, à Nantes, années 1980. [CHT, coll. UD CGT 44]

risme puis de la gouvernance, les mandats seront à plusieurs reprises prorogés, se pose alors le problème de la légalité du paritarisme qui s'apparente à un partage de territoire. La réforme de 1996 renforce le pouvoir administratif et la sainte alliance réformiste porte un rude coup à une œuvre d'émancipation issue de la Libération.

Robert GAUTIER

Archives de la CGT, CFTC et FO et Presses locales

## **VERS LES PREMIÈRES ÉLECTIONS À LA SÉCURITÉ SOCIALE.**

*1947 : les français vivent une année difficile. Deux ans après la fin de la guerre, le pays détruit et ruiné peine à se relever de ses ruines. Comme si la précarité de la situation économique, le contexte de forte inflation et de pénurie ne suffisaient pas, une mauvaise récolte de blé amène le Gouvernement à réduire de 300 à 250 grammes la ration quotidienne de pain. Tout au long de l'année les évènements vont se succéder :*

*Opposés aux orientations politiques du gouvernement Ramadier, les députés communistes lui refusent la confiance. La sanction ne se fait pas attendre : le 5 mai, les ministres communistes sont exclus du dernier Gouvernement issu de la Résistance.*

*Les salariés n'entrevoient aucune amélioration de leur situation malgré les efforts consentis pour la reconstruction du pays. Très vite, le Gouvernement va devoir affronter un important mouvement de revendications sociales. La construction automobile, EDF, les chemi-*

*nots, les PTT, les mineurs sont les plus actifs dans une série de grèves qui paralysent tout le pays.*

*1947, c'est aussi le plan Marshall. Annoncé comme un soutien à la reconstruction économique de l'Europe il vise également à rassurer ceux qu'inquiète une menace communiste. C'est le début de la guerre froide et la fin de l'alliance entre les deux grandes puissances associées contre le fascisme hitlérien.*

*C'est enfin, en décembre, la scission consommée au sein de la CGT. Le groupe minoritaire financièrement encouragé par les syndicats américains fonde la CGT Force Ouvrière.*

*Pourtant, pendant cette année agitée, une nouvelle conception de la protection sociale élaborée sous l'Occupation par le Conseil National de la Résistance, (CNR) se met progressivement en place.*

*Ce système généralisé et uniformisé de prestations sociales offre une philosophie nouvelle de la protection*



sociale, en rupture avec toutes les notions précédentes de charité, d'assistance ou d'assurance en intégrant d'importantes innovations :

- Regroupement des risques maladie, retraite, famille, accidents du travail.
- Financement assuré par les cotisations issues du travail et de l'entreprise.
- Budget est distinct de celui de l'Etat.
- Il vise à couvrir toute la population et à rembourser, à terme, 100% des dépenses de santé au fur et à mesure du redressement économique.
- Sa gestion démocratique est assurée par des administrateurs élus, issus des organisations syndicales.

Le projet est ambitieux. Il répond à la préoccupation de soustraire le travailleur à l'incertitude du lendemain pour lui et sa famille.

C'est Ambroise Croizat qui en est le maître d'œuvre. Il est le président de la commission sociale à l'Assemblée constituante, au double titre de représentant de la CGT (secrétaire de la fédération des métaux) et député du parti communiste.

Entouré d'une équipe de collaborateurs compétents tels Pierre Laroque, haut fonctionnaire, Georges Buisson, Henri Reynaud, militants CGT, membres du bureau confédéral, Croizat va concevoir ce nouveau plan qui se fixe comme ambition politique de faire du neuf à la fois sous l'angle social et sous l'angle économique.

Ce sera l'objet des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

Le 4 octobre 1945, l'ordonnance fondamentale est promulguée. Son article premier stipule : « Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gains, à couvrir les charges de famille qu'ils supportent ».

Tout ceci ne s'est pas fait sans opposition. La CFTC refuse de s'associer à la gestion des premiers conseils d'administration. La CGT et le parti communiste demeurent fidèles aux engagements du Conseil National de la Résistance. Cent trente huit caisses sont mises en place grâce à leur concours actif, en attendant l'organisation des premières élections, malgré l'opposition des médecins qui craignent toujours une fonctionnarisation de leur profession et malgré celle des mutualistes qui se sentent dépossédés après avoir géré seuls, avant guerre, l'essentiel des risques santé.

L'opposition vient aussi de la droite, le Mouvement Républicain Populaire (MRP) notamment, s'employant à retarder l'installation des nouveaux organismes, à tenter de maintenir les caisses d'affinités professionnelles existantes et à contester la représentation des travailleurs

dans les conseils d'administration. Ces arguments sont désavoués par l'Assemblée constituante provisoire qui privilégie l'adoption du rapport Buisson, porteur des aspirations soutenues par la CGT.

Ainsi, avant même son installation définitive, la Sécurité sociale est l'objet d'affrontements qui ne manqueront de se poursuivre au fil des ans sous l'action conjointe du pouvoir politique et du patronat.

Les premières élections sont organisées en avril 1947. Les effets positifs de la Sécurité sociale deviennent très vite évidents : réduction des inégalités devant l'accès aux soins, amélioration de l'état de santé de la population, prolongement de l'espérance de vie, développement de la recherche médicale et du service hospitalier.

Pourtant ses adversaires ne désarment pas. Ils visent à déposséder les travailleurs du droit de regard sur la gestion des caisses, parfois avec la complicité d'organisations syndicales réformistes. Leurs alliances, guidées par le seul souci d'écartier la CGT de la présidence des caisses, contribuent à l'établissement d'un faux paritarisme dont les représentants du patronat savent tirer le meilleur profit. C'est ainsi que se réduisent les droits et prestations, qu'augmentent les cotisations salariales quand baissent celles des employeurs, que diminuent pouvoirs et prérogatives des conseils d'administration, que s'élargit le champ d'intervention des assurances privées, que s'estompe le rôle « d'amortisseur social » de la Sécu en période de crise, qu'en un mot, est remise en cause la démocratie sociale.

Les premiers adversaires de la Sécurité sociale sont aujourd'hui les mêmes. Ils poursuivent leur remise en cause des grandes réformes sociales qu'un rapport de force favorable syndical et politique avait pu imposer dans les années d'après guerre.

Dans un article du Monde Diplomatique paru en décembre 2015 sous la plume des sociologues Bernard Friot et Christine Jakse, on pouvait lire :

« Soixante dix ans plus tard, on saisit mieux l'acharnement de la sainte alliance réformiste contre le régime général géré par les travailleurs et contre ses architectes. Des textes syndicaux publiés à l'époque ressort la fierté des ouvriers qui prouvent leur capacité à gérer un budget équivalant à celui de l'Etat. Même appauvri et mutilé de son caractère autogestionnaire, ce régime a posé les bases d'une toute nouvelle pratique du salaire, contraire à la pratique capitaliste courante ».

S'appuyer sur cette séquence historique des premières élections à la Sécurité sociale nous montre que ce qui marquait déjà à l'époque l'affrontement de classe est toujours d'actualité.

Michel TACET